

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2014\_ 0211

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt six septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2014, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de  
**M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, M. MEYER, MME  
TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M.  
RATOUCHNIAK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA,  
MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M.  
ROSENMAN, M. DRAMÉ, M KAPLAN., M. KRZEWSKI

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Madame NAKACH
Madame NEDJARI	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame CAMARA NDOMBELE	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Monsieur MYA NJIKE	qui a donné pouvoir à Monsieur MEYER
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame THIRON	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

**ETAIENT ABSENTS**

Madame PELLICIOLI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Marcus DRAME

Point n° 8 : Convention avec le département pour l'adhésion de la Commune au Fonds  
Solidarité Logement (FSL)

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140926-DEL2014\_0211\_2-DE

- suite DEL2014\_

0'211

portant sur la convention avec le département pour l'adhésion de la Commune au Fonds Solidarité Logement (FSL)

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la loi n°2004-809 du 13 Aout 2004 qui donne compétence aux Départements en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2005,*

**CONSIDÉRANT** que la convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL),

**CONSIDÉRANT** que le versement de la contribution de la commune s'effectuera auprès du PACT Seine et Marne,

**CONSIDÉRANT** que le PACT Seine et Marne présentera annuellement au Département un rapport comptable et financier,

**CONSIDÉRANT** que la présente convention prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 Décembre 2014,

**CONSIDÉRANT** l'avis du Bureau Municipal du 7 Juillet 2014,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Anasthasio DIOGO, Maire Adjoint au Logement et à la Solidarité,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la convention avec le Département pour l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement ;

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention, tous les documents afférents, ainsi que les avenants à venir se rapportant à la convention ;

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2014.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le  
Publié le 30 SEP. 2014

~~26 SEP. 2014~~

30 SEP. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140926-DEL2014\_0211\_2-DE